



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca

Le 10 mai 2024

AVIS PUBLIC **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis public, est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Maurice tiendra une séance extraordinaire au lieu ordinaire des sessions du conseil, lundi le 27 mai à 17h00. Il statuera sur la demande de dérogation mineure, présentée par le propriétaire du site ci-après indiqué.

La Municipalité de Saint-Maurice possède un règlement sur les dérogations mineures numéro: 2009-494.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

2401, Rue Ernest-Jacob

Nature : La demande vise la construction d'un bâtiment accessoire sans respecter les dispositions de la grille de spécifications de la zone 106-R du règlement de zonage 2009-489 qui fixe la marge latérale à 1.5 mètres.

Effet : Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire avec une marge latérale de 0.91 mètre.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la session du conseil, telle que mentionnée ci-haut.

Pour plus d'information vous pouvez contacter monsieur Yves Laflamme au 819 374-4525 ou par courriel au ylaflamme@st-maurice.ca.

Fait et donné à Saint-Maurice, ce 10 mai 2024.

Andrée Neault
Directrice générale et greffière-trésorière